

Les conditions météo douces du moment sont favorables à la reprise de végétation.

## Désherbage Céréales d'hiver : Faites le tour de vos parcelles dés herbées à l'automne.

Dans la majorité des cas, l'efficacité des dés herbages d'automne est très satisfaisante. Un rattrapage herbicide peut encore réalisé dès que possible (en bonne condition d'application), de même que les parcelles qui n'ont pas été dés herbées cet automne.

Privilégier les applications herbicides avant les passages d'engrais et respecter les délais entre les applications d'herbicides et d'engrais .

## Semis de cultures de printemps

Les semis des cultures de printemps (céréales et protéagineux) sont à réaliser dès que les conditions de ressuyage sont réunies.

## LE SOUFRE : Y penser absolument . Attention aux risques de carence

Le soufre est un élément majeur comme l'azote, et à ce titre un apport de soufre est indispensable sur colza, sur céréales, sur Luzerne mais également sur cultures de printemps.

Le soufre oxydé sous forme sulfate, la seule qui soit assimilable facilement, est très lessivable, à l'instar des nitrates. Plus qu'un manque, c'est le plus souvent un décalage entre les besoins des cultures et les fournitures par le sol qui provoque les carences. Les cultures de printemps à besoins précoces (orges) sont également exposées à ce manque. Sur betterave un apport avec l'engrais de fond est souhaitable, en maïs un apport en foliaire est nécessaire en cas de symptômes.

Les doses conseillées vont donc varier selon le type de sol, la pluviométrie hivernale, les apports sur le précédent.



Les apports conseillés classiquement sont les suivants :

Blé et escourgeon : 30 à 40 kg de SO<sub>3</sub>

Colza : 60 à 80 Kg de SO<sub>3</sub>

Luzerne : 60 à 80 kg de SO<sub>3</sub>

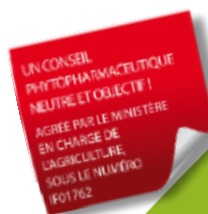
L'apport doit être réalisé lorsque la reprise de la végétation est engagée : décollement de l'épi pour les céréales, élongation de la tige pour le colza.

Un apport avec le premier passage d'azote est à privilégier sans risque de lessivage.

DP

### Pour en savoir plus, contacter :

- Vos Conseillers GDA
- Le Pôle Agronomie : 03 24 33 71 26
- Le Pôle Elevage : 03 24 36 64 41



TERRES d'AVENIR

